

N° 22/DEC/152

**DÉCISION DU MAIRE**  
**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UNE APRÈS-MIDI**  
**FESTIVE, LE 5 AOÛT 2022 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Cristina MACEDONE, 40 avenue Clémenceau – 94360 BRY-SUR-MARNE ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'une après-midi festive, le 5 août 2022 entre 14 heures 30 et 16 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire Cristina MACEDONE, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 600 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 25 juillet 2022



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Pour le Maire par délégation,  
L'Adjoint au maire,  
AKI MELLOULI



Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication le

29 JUL. 2022

29 JUL. 2022

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS